

Un disque rayé...Il est temps d'y remédier !!

Le 02 juin 2025

Cela fait maintenant plusieurs semaines que le détenu A... fait parler de lui encore et encore ! Malgré ses nombreux comptes rendus d'incidents et passages en CDD, il résiste encore et toujours !!

Ce détenu, coutumier du quartier disciplinaire pour y faire de nombreux allers-retours a bien compris les rouages de l'administration pour en sortir. Tout cela sans passer par la case CPRO U depuis un bon moment !!!

Du grand n'importe quoi !!

POUR RAPPEL, LE PLACEMENT AU QUARTIER DISCIPLINAIRE EST UNE MESURE VISANT A SANCTIONNER UNE PPSMJ SI CETTE DERNIERE A COMMIS UNE FAUTE...dans notre cas, il en a commis beaucoup...beaucoup trop ! Un petit historique s'impose...

La gestion de la personne détenue A. c'est depuis son transfert dans nos murs :

**58 affectations de cellules
17 passages en CDD en 2 ans
37 Comptes rendus d'incidents**

A la MA Nancy Maxéville, la règle est de ne jamais faire d'exception ! OU PAS !!!!

Pour cet individu, c'est, des paquets de cigarettes ... de longues conversations pédagogiques qui ne mènent nulle part, des petites promenades ... au cours d'une d'entre elle il escaladera le grillage et se retrouvera dans les zones neutres rien que cela ...

Pour l'ensemble de son œuvre il écopera finalement de 20 jours (10 +10) de confinement en cellule !!!

L'UFAP UNSa Justice de la MA Nancy-Maxéville, ne banalisera jamais de tels comportements !! Encore une fois le message doit être clair !! Pas d'exception !

Le bureau local de la MA Nancy-Maxéville demande le transfert immédiat de cet individu vers une structure adaptée à son profil ! Les solutions doivent être apportées afin d'assurer la sécurité de tous et de préserver au maximum les conditions de travail des personnels de la structure.

Le secrétaire local EMOND.G